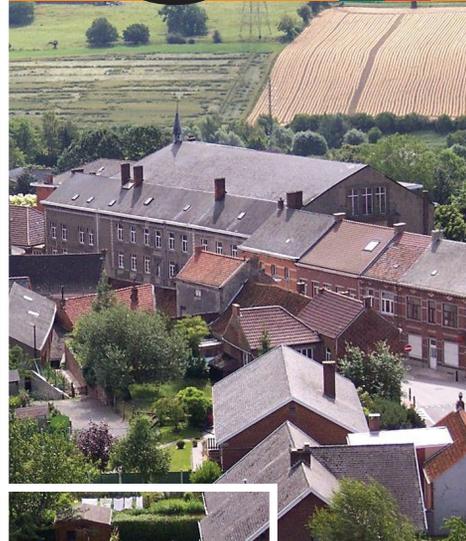


# Nos 3 villages

ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'Informations Communales / Mars 2021



n°178

sommaire



PHOTOVOLTAÏQUE



MARCHÉ FLEURI



Z.I.T. ou zones d'immersion temporaire

## EDITO Un vent de raison à Haut-Ittre ?

Vous avez été nombreux à entendre parler de l'implantation de 5 éoliennes à Haut-Ittre.

Contrairement à ce qui se dit sur les réseaux sociaux, ce n'est pas la commune qui est à la manœuvre pour la construction de celles-ci.

Non, c'est une société privée qui a un accord avec des propriétaires privés pour les installer.

Suivant la législation, la commune n'est qu'une boîte aux lettres qui est dans l'obligation de transmettre les informations qui sont données par les promoteurs.

Ce sont également les promoteurs qui sont tenus de respecter les procédures légiférées par la Région wallonne.

Nous sommes tout au début de la procédure avec la réunion d'information du projet (RIP si bien nommée).

Ce qui est important aujourd'hui ; c'est de récolter un maximum de vos avis, vos commentaires, vos doléances, vos critiques et suggestions et de les remettre à la commune (d'où le terme : boîte aux lettres) qui les transmettra.

Ensuite un bureau d'étude désigné par le promoteur effectuera une étude et remettra ses conclusions.

Alors seulement au vu de l'étude, le promoteur déposera

une demande de permis et l'enquête publique se déroulera. Ce n'est qu'à ce stade que la commune peut donner son avis et suivra l'avis majoritaire des personnes impactées par ce projet.

C'est aussi l'occasion de montrer que sur notre territoire existent d'autres formes de productions d'énergie notamment avec la récupération de la chaleur non utilisée par l'incinérateur et donc perdue dans l'atmosphère afin de développer des productions agricoles, horticoles et d'algues avec à la clé des créations d'emplois sans altérer notre paysage.



La commune s'est également prononcée clairement pour l'installation d'une unité de biométhanisation à côté de l'incinérateur.

L'installation prochaine d'une ferme solaire à Virginal peut aussi permettre la création d'une communauté d'énergie dont nos concitoyens pourront en tirer un bénéfice.

L'éolien est un moyen intéressant de production mais il ne doit pas non plus altérer nos paysages, nuire à une partie de notre population au profit de quelques personnes et il faut aussi savoir que la majorité de la production partira vers les zonings industriels.

L'éolien a sa place dans le paysage de productions alternatives d'énergie à Ittre mais il ne peut altérer de manière significative et durable nos paysages et surtout la vie de nos concitoyens.

Nous espérons qu'un vent de raison parviendra au promoteur et surtout aux propriétaires qui font partie aussi de nos concitoyens.

> Pour le Collège,  
Christian Fayt, Bourgmestre



## COMITÉ DE PILOTAGE DU PAEDC - APPEL À CANDIDATURE DE DEUX MEMBRES PRIVÉS

La commune s'est inscrite dans le plan Pollec 2 en vue de mettre en place une politique locale «énergie climat» dans le but notamment de réduire les émissions de CO2 et de créer une participation citoyenne.

Dans le cadre du processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'énergie durable (PAED), un comité de pilotage est nécessaire.



### Ce Comité de Pilotage est chargé :

- Du suivi et de la mise en œuvre du PAED visant à atteindre l'objectif de l'Union européenne de réduction des émissions de CO2 de 40 % d'ici 2030 ;
- De l'identification des ressources humaines externes et locales (sociétés ou personnes) nécessaires à l'accomplissement de cette mise en œuvre.

### Le Comité de Pilotage est composé :

- De 6 représentants des groupes politiques composant le Conseil communal.
- D'un maximum de 9 personnes ressortissant de la commune d'Iltre.

Suite à la démission de deux membres privés, la Commune lance un appel à candidatures pour remplacer ceux-ci. Les candidats auront un intérêt particulier pour les économies d'énergie ainsi que la production d'énergie renouvelable. Ils seront désignés par le Conseil communal, sur base d'une liste de candidats qui se seront déclarés.

Vous habitez Iltre et vous êtes intéressé ?

**N'hésitez plus, notre commune a besoin de vous ...**

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante:

- soit par mail : [info@iltre.be](mailto:info@iltre.be)
- soit par courrier: Commune d'Iltre, rue Planchette n°2 – 1460 Iltre

**pour le 30 mars 2021 au plus tard.**



## POURQUOI INSTALLER DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES CHEZ SOI ?

Chaque citoyen s'est au moins une fois posé ces questions :

- Combien de panneaux installer ?
- Où puis-je les installer ?
- Combien cela coûte ?
- Combien cela me rapportera par mois ?

Il est clair que chaque cas est particulier, mais nous allons essayer de donner des ordres de grandeur ci-dessous.

La consommation électrique moyenne d'un ménage est de **3500 kWh/an**.

Vous pourrez retrouver votre consommation annuelle sur le relevé annuel que vous recevez de votre fournisseur.

Un panneau photovoltaïque (PV) produit environ **335 kWh/an**. Il vous faudra donc environ 11 panneaux pour couvrir vos besoins. Le coût d'une telle installation est de +/- 6400 € tva (TVA de 6%). Avec un coût de l'électricité de 0,22 €/kWh, vous économiserez **770 €/an**.

Depuis octobre 2020, une participation aux frais du réseau électrique (tarif prosumer) a été instaurée.

Pour l'installation décrite ci-dessus, le tarif prosumer sera de 250 €/an.

Le temps de retour de l'investissement sera donc de  $6400 / (770 - 250) = 12,3$  ans.

Certains fabricants de panneaux garantissent une production minimale de 90% sur une durée de 25 ans.

Un onduleur d'une bonne marque tient minimum 15 ans. Après ce délai, il est possible qu'une réparation d'un montant situé entre 200 et 400 € soit à réaliser.

Les panneaux seront préférentiellement installés sur une toiture à versant orienté au sud. Une orientation différente diminuera la production d'électricité.

Si la toiture est à l'ombre ou mal orientée, il est toujours possible d'installer des panneaux PV dans son jardin.

Une protection contre le vol est alors à envisager (caméra, jardin clôturé, ...).

### Comparaison avec d'autres investissements :

- Garder son argent sur un compte épargne : rendement de +/- 1%
- Investir dans l'immobilier : rendement de 3 à 5% généralement
- Investir en bourse : rendement de 0 à 5% en moyenne compte tenu des commissions prises par les intermédiaires.
- Rendement du photovoltaïque avec tarif prosumer : 8% avec un risque très faible.

Au-delà de l'intérêt financier, les panneaux PV permettent de réaliser une production verte d'électricité et de diminuer fortement ses rejets de CO2. Nous pouvons constater ces dernières années l'impact du changement climatique via les canicules et les orages importants occasionnant des inondations.

Il est de l'intérêt de tous d'AGIR en faveur de l'environnement.





## UN PETIT MOT POUR LES AÎNÉS

Depuis 1 an, nous vivons tous des moments de solitude, voire de déprime à cause de ce vilain virus!



Toutes nos activités sont supprimées: plus de voyages (nous sommes allés à Leuze le 12 mars 2020), plus de cinéma, plus de séances de gym à la salle de sports...

Le confinement et les règles sanitaires mettent un frein à tous nos contacts humains.

Je vous rappelle néanmoins que vous pouvez toujours contacter la commission des aînés pour faire appel à notre équipe de "bénévoles bricoleurs" qui feront tout leur possible pour vous dépanner en cas de petits problèmes.



En attendant de pouvoir se retrouver dans de meilleures conditions, prenez bien soin de vous et de vos proches.

La Commission des Aînés  
Tél. 0475/59.86.05



Samedi 2 mai 2020  
de 9h à 12h

### MARCHE FLEURI

& Bourse d'échange de graines de légumes et fleurs sauvages

Les jardiniers du service Travaux vous aident à la confection de vos bacs  
Distribution de terreau  
Stand des Ruchers Réunis d'Ittre  
Stand des guides composteurs

Balade vers le cimetière-nature de Haut-Ittre.

Editeur Responsable Jacques Wautier, Echevin de la Ruralité  
Rue de la Planchette, 2 - 1460 Ittre

ANCIENNE MAISON COMMUNALE DE HAUT-ITTRE

PCDN

N'OUBLIEZ PAS D'APPORTER VOS BACS ET POTS POUR EMPORTER VOTRE TERREAU

UNE ORGANISATION DE L'ECHIVINAT DE LA RURALITE ET DU PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE



COMMUNE D'ITTRE  
Téléphone : 067 79 43 49  
0470 37 09 30  
mj.arias@ittre.be  
www.ittre.be



## TRANS'ITTRE, À VOTRE SERVICE



Dans le cadre du marché hebdomadaire de virginal, pour les personnes qui ne savent se déplacer, le « bus social » TRANS'ITTRE est à votre disposition

Il vous suffit de joindre Cédric Hulsman au  
**0473/51 33 95**



## PERMIS DE VEGETALISER

Envie d'installer un espace fleuri près de chez vous... La commune vous fournit le terrain ! À vous de planter, entretenir et profiter de cette belle nature créée par vos soins.

Scannez ce QR code pour plus d'informations ou rendez-vous sur le site communal: [www.ittre.be](http://www.ittre.be), services communaux, onglet environnement.



Jardiner et préserver la biodiversité, c'est possible !



### Le printemps sans pesticides

se déroulera cette année du 20 mars au 20 juin 2021

Le but est de donner au public le maximum d'information sur les alternatives saines aux pesticides.

Toute une série d'activités sont réalisées dans toute la Wallonie: <https://printempsanspesticides.be/>

A cette occasion, notre commune a décidé de mettre gratuitement un broyeur de branchages à la disposition de la population pendant la période du 06/04/2021 au 09/04/2021. Le broyat pouvant servir de couvre-sol pour empêcher les mauvaises herbes de pousser.



Les inscriptions se font uniquement par téléphone: du lundi au jeudi au service travaux : 067/ 64 85 10 à partir du 1er mars 2021 jusqu'au 31 mars 2021.

#### ATTENTION :

- Les branches et branchages devront se trouver à un endroit accessible au tracteur et au personnel, le plus près possible de la voie publique. (le tracteur ne pénétrera pas dans l'espace privé)
- Le broyeur est réservé à une UTILISATION DOMESTIQUE et la quantité de branches (avant broyage) est strictement limitée à 5m<sup>3</sup> par domicile et le broyat reste déposé chez l'habitant.



## EN 5 ÉPISODES,

### ALLONS À LA RENCONTRE DES ANIMAUX SAUVAGES ET DOMESTIQUES DE NOTRE RÉGION ET DE LEUR BIEN-ÊTRE.



#### ÉPISODE 1: LA HAIE CHAMPÊTRE DANS NOS JARDINS.

Elle sert de refuge pour une faune variée, oiseaux petits mammifères, elle protège du froid et de l'érosion des sols.

Mais la haie, c'est aussi la nature dans votre jardin et ce lien:

<https://www.ittre.be/ma-commune/services-communaux/environnement/bien-etre-animal/hs-11-haies-et-taillis-refuges-des-animaux.pdf>,

vous fera découvrir plein d'astuces qui vous aideront à mieux en profiter.

Au sein de cet article, édité par l'asbl «Les amis des animaux» vous pourrez notamment retrouver quelques précisions et/ou conseils sur:

- Le rôle de la haie
- Créez votre haie dans le respect des règlements légaux
- Bien planter une haie-bien l'entretenir
- Petit guide des arbres et arbustes décoratifs.
- Les animaux de la haie champêtre.



Scannez-moi pour plus d'infos





## ZONES D'IMMERSION TEMPORAIRE (ZIT)

A de nombreuses reprises, nos habitants ont eu à subir des inondations dont les deux dernières, en 2010 et en 2014, ont causé de nombreux dégâts matériels. S'en sont suivis des drames financiers et moraux pour de nombreux citoyens et surtout une anxiété lors d'épisodes pluvieux importants.

Si au cours du siècle passé, la gestion des cours d'eau avait comme grand principe de permettre à l'eau de s'écouler le plus vite vers la mer, on a pu constater que cela amenait aussi de grosses inondations en aval, près des centres urbains (exemples : Tubize, Soignies . . .), mais aussi dans les « têtes de vallons » comme Ittre.

Ce phénomène s'est bien sûr accentué avec l'accroissement de l'habitat mais aussi avec la création de nouvelles infrastructures imperméables comme l'autoroute (sans aucune étude pour la création de bassins d'orage), des routes et des parkings, la disparition des haies, des zones humides. . . .

Un changement radical de politique s'est opéré vers les années 2000 en essayant de créer des zones de rétention d'eau, le plus possible en amont, et ce afin de réguler autant que se peut le débit des cours d'eau.

Un autre phénomène a été la prise de conscience que le découpage de la gestion d'un cours d'eau entre plusieurs administrations présentait un frein dans la gestion globale de celui-ci et plus largement d'un bassin hydrographique.

Pour votre information un cours d'eau peut être géré :

- De sa source jusqu'à un bassin versant de 100 ha **par le particulier**. Il s'agit des **cours d'eau non classés**.
- D'un bassin versant de 100 à 500 ha **par la commune** (exemples : Ry de Fauquez, Ry du Mortier, Ry du Bois des Nonnes, Ry du Bois de Fauquez, Ry de Baudémont, . . .). Ce sont les **cours d'eau de 3<sup>ème</sup> catégorie**.
- D'un bassin Hydrographique de 500 à 5000 ha **par la Province du Brabant wallon**, tout comme les cours d'eau traversant plusieurs anciennes communes (c'est le cas du Ry Ternel prenant sa source à Bois-Seigneur-Isaac puis traversant Haut-Ittre et Ittre) ainsi que les cours d'eau séparant 2 anciennes communes (comme, par exemple le Ry Du Jacquier séparant Virginal de Oisquercq). Ce sont les **cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie**.

- Ensuite nous avons les cours d'eau dont le bassin versant représente + de 5000 ha, ils sont gérés **par la Région via le Département des Cours d'eau non navigables** (chez nous la Sennette). Il s'agit d'un **cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie**.
- Enfin le nouveau canal géré lui aussi **par la Région** et plus particulièrement **par les voies hydrauliques**.
- Sans oublier les anciens biefs gérés par une 3<sup>ème</sup> administration : **le Département de la Nature et des Forêts**.

Avant 2000, chacun gérait son cours d'eau à sa façon sans se préoccuper de l'autre gestionnaire car vous avez compris qu'un cours d'eau non classé peut faire partie d'un cours d'eau de 3<sup>ème</sup> catégorie qui est un affluent d'un 2<sup>ème</sup> catégorie qui lui-même se jette dans un 1<sup>ère</sup> catégorie.

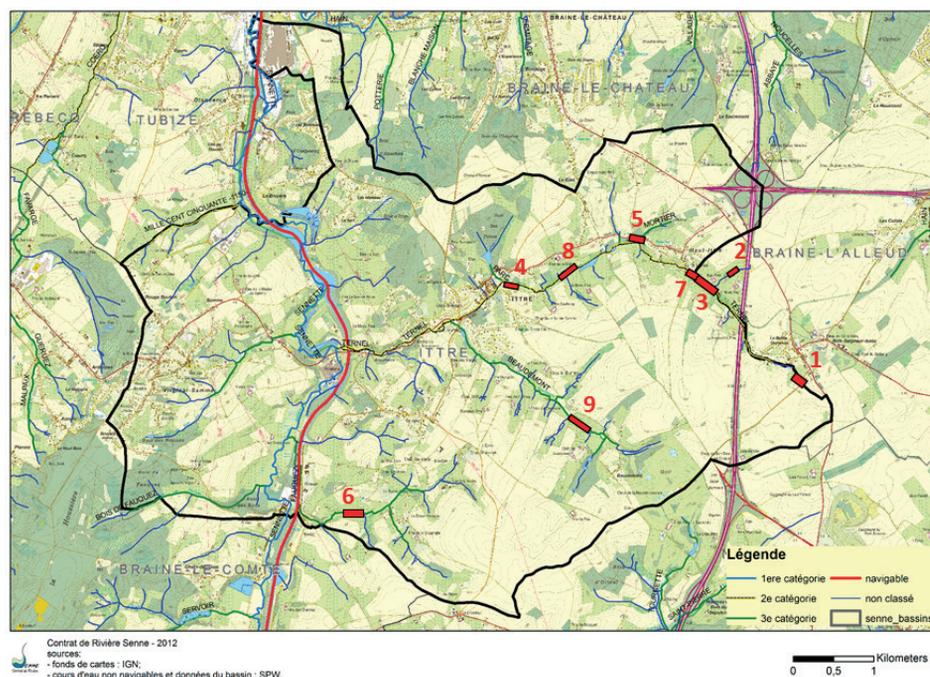
En 2002, à l'initiative de votre Bourgmestre, s'est créé le Contrat de rivière de la Senne qui, petit à petit, a fédéré les différents acteurs et gestionnaires des cours d'eau. En 2010, suite aux inondations, le CRSenne a initié une étude sur les différents sous bassins de la Senne et notamment le Ry Ternel avec comme objectif de créer des zones d'immersion temporaire (ZIT) et insistant pour créer 2 ZIT, une sur le terrain de football (capacité 3.000 m<sup>3</sup>) et une à la rue Pezin. Si la première a pu être réalisée (tout comme le by-pass), la seconde n'a pu l'être pour diverses raisons (zone située sur plusieurs propriétés et communes)

Mais 2014 a tout remis en question. Une nouvelle étude a été menée, plus spécifiquement sur le Ry Ternel.

À l'initiative du Contrat de rivière de la Senne, une étroite collaboration a vu le jour entre les communes de Braine-l'Alleud et Ittre. Nous pouvons remercier ici le Bourgmestre Vincent Scourneau, l'Echevin Henri Detandt ainsi que Monsieur Jean-Pierre Forget, responsable du Service travaux de la Ville, par ailleurs Haut-Ittrois, lequel a dressé les plans, dressé les cahiers de charges, réalisé l'appel d'offre et le suivi des travaux des ZIT sur le Ry Ternel et le Ry Goret.

Il est temps maintenant de vous présenter les différentes zones d'immersion érigées sur le Ry Ternel.

La carte ci-dessous vous situe les différentes ZIT sur le Ry Ternel



### ZONES D'IMMERSION TEMPORAIRE (RÉALISÉES OU À CRÉER)

#### RÉALISÉES:

Sur Braine l'Alleud:

- ZIT Grand-mère (±12.000 m<sup>3</sup>) **N°1**
- ZIT Ry Goret (±13.000 m<sup>3</sup>) **N°2**

Sur Ittre:

- ZIT RyTernel (±52.000 m<sup>3</sup>) **N°3**
- ZIT Terrain de football (±3000 m<sup>3</sup>) **N°4**
- ZIT Mortier (±5000 m<sup>3</sup>) **N°5**
- ZIT Fauquez (±20.000 m<sup>3</sup>) **N°6**
- Bassin d'orage de Haut-Ittre (±5000 m<sup>3</sup>) **N°7**

#### A CRÉER (DANS LE CADRE DU PROJET LIFE BELINI):

Sur Ittre :

- ZIT Gaesbecq (±51.000 m<sup>3</sup>) **N°8**
- ZIT Baudémont (±17.000 m<sup>3</sup>) **N°9**

Nous commencerons par les **Zones d'immersion temporaire existantes et fonctionnelles** situées en amont.

Une nouvelle **ZIT**, située à la **rue Grand-Mère** tout près de la source, a été créée à l'initiative de la commune de Braine-l'Alleud dans le cadre d'une charge d'urbanisme



d'un lotissement et préserve Bois-Seigneur lors de grosses pluies en recueillant les eaux du plateau.

**Capacité 12.000 m<sup>3</sup>**

La **ZIT du Ry Goret** est située sur la commune de Braine-l'Alleud. Elle a comme principale fonction de recueillir une grosse canalisation d'un diamètre de 1.50 m amenant les eaux de l'autoroute ce qui permet d'éviter un effet tsunami en stockant et régulant les eaux venant de cet important espace imperméable.



**Capacité 13.000 m<sup>3</sup>**

La **Zit du Ry Ternel**, située à la rue Pezin est un élément majeur du dispositif car elle peut stocker **2.300 m<sup>3</sup>**



Le **bassin d'orage** de la Province, créé avant 1990, a joué à plusieurs reprises son rôle mais a complètement été submergé en 2010 et 2014.

**Capacité : 5.000m<sup>3</sup>**



La **Zit du Ry du Mortier**, créée à l'initiative de la Direction des routes lors des travaux d'aménagement, recueille les eaux de son versant mais également des eaux venant de la chaussée de Nivelles et de l'entrée du ring. **Capacité : 5.000 m<sup>3</sup>**



Enfin la **ZIT du contournement**, située juste à l'entrée du pertuis, est notre dernier rempart.

**Capacité : 3.000 m<sup>3</sup>**



Pour compléter le dispositif de protection conseillé par l'étude, nous devons créer encore deux Zones d'Immersion Temporaire :

- La **ZIT de Gaesbecq** sur le Ry Ternel  
**Capacité 50.800 m<sup>3</sup> (n°8)** et
- la **ZIT du Ry de Baudémont**  
**Capacité 16.600 m<sup>3</sup> (n°9).**

Toujours à l'initiative du Contrat de rivière de la Senne, ces deux ZIT ont été reprises dans un projet européen « **LIFE** » mais aussi



transrégional puisqu'il coordonne plusieurs politiques de gestion de l'eau et des zones humides de la Senne, en parfaite coordination avec les régions flamandes et bruxelloises.

Pour la partie wallonne, la priorité a été donnée pour la création de **14 ZIT** sont ainsi prévues sur le territoire wallon dont les 2 reprises ci-dessus.

Grâce à ce projet européen, nous allons recevoir, pour la ZIT de Gaesbecq

- 45 % de subside de l'Europe et
- 40 % ( 140.000 €) de la Province du Brabant wallon .

Le solde sera pris en charge par la commune d'Ittre.

Le prochain objectif est de mettre en route la **ZIT de Baudémont** qui aura aussi un impact réel sur le débit du Ry Ternel, notamment pour les habitations du bas de la rue de Huleu et la rue de Virginal.

On ne peut aussi oublier la création de la **ZIT du Ry de Fauquez**, érigée pour protéger le quartier Sainte Lutgarde.  
**Capacité 20.000 m<sup>3</sup>**



Il est certain que plus on s'éloigne de l'inondation de 2014, plus il devient difficile d'avancer dans les projets. En effet, des freins font parfois oublier à certains les objectifs premiers qui sont de protéger les personnes et les biens mais aussi de rassurer une partie importante de notre population lors d'épisodes pluvieux.

Si en plus, nous pouvons préserver notre biodiversité et réduire l'impact financier pour nos habitants, nous sommes tous gagnants.

Soyez certains qu'en ce qui concerne le Collège, ces priorités resteront.

**TERRE ASBL**

Au cours de l'année 2020, Terre asbl a collecté, via ses bulles à vêtements, **22383 kilos** de textile sur le territoire de notre commune. Soit 56,23% de vêtements qui ont été réutilisés, le restant ayant été recyclé en fibres pour fabriquer de nouveaux vêtements (26,36%) et en déchets (17,41%).



Vos armoires débordent de vêtements que vous ne portez plus ? Déposez-les dans une bulle de Terre asbl.

**Pourquoi donner ?**

- Emploi – Depuis 70 ans, Terre asbl cherche à offrir une place à chacun dans la société. Le secteur de la récupération textile permet ainsi à des personnes peu ou pas qualifiées de vivre dignement d'un travail.
- Environnement – 54 % du textile récupéré étant réutilisé comme vêtements de seconde main. On évite ainsi de surconsommer les matières premières pour produire des vêtements neufs et on réduit le volume de déchets.
- Solidarité – Terre asbl soutient le démarrage d'initiatives d'économie sociale, en Belgique et à l'étranger.

**Comment donner ?**

- Donnez uniquement des vêtements réutilisables (propres et secs). Les déchets déposés dans et autour des bulles (18 % du textile récupéré en 2019) menacent directement les emplois.
- Emballez les vêtements dans un sac fermé (pour éviter qu'ils s'abiment ou se salissent).
- Liez les chaussures par paire (à l'aide des lacets ou d'un élastique).
- Terre reprend aussi les accessoires (ceintures, sacs, portefeuilles... ) et le linge de maison (draps de lit, essuies, nappes...)
- Si une bulle est pleine, ne déposez pas de sacs à côté de celle-ci (ils risqueraient d'être volés ou de s'abîmer). Vous pouvez signaler une bulle pleine en téléphonant au 04/240.58.58

**Où donner ? Adresses des bulles à vêtements Terre sur Ittre :**

- Rue le Haut du Ry Ternel 14 (ancienne maison communale)
- Rue Jean Joly
- Quartier du Tram, près des bulles à verre

**PENSEZ AU «E-GUICHET» !****VOUS AVEZ BESOIN D'UNE COMPOSITION DE MÉNAGE OU D'UN EXTRAIT DU CASIER JUDICIAIRE ?**

Le « E-guichet » est disponible 24h/24 et 7j/7.



Il vous permet de demander le document dont vous avez besoin en ligne et ce, en quelques clics seulement et de manière sécurisée.

Vous pouvez ainsi obtenir des documents tels qu'une composition de ménage, un acte de naissance, un extrait de casier judiciaire, ...

**Comment faire ?**

Il vous suffit de vous connecter avec votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone via l'icône «E-guichet» sur notre site internet [www.ittre.be](http://www.ittre.be)



Identifiez-vous avec votre carte d'identité et votre lecteur de carte, avec vos token ou via «It's me» et recevez directement vos documents !

L'«E-guichet» est également disponible depuis votre application Ittre en poche !

**LOGEMENT TREMPLIN: PROLONGATION****CANDIDATURES OUVERTES POUR LA LOCATION D'UN LOGEMENT TREMPLIN JUSQU'AU 31 MARS 2021**

La commune disposera prochainement d'un logement tremplin. L'objectif de ce type de logement est de permettre à des jeunes de l'entité de pouvoir louer un appartement dans des conditions préférentielles leur permettant un accès facilité à la propriété si ils s'engagent dans les 5 ans à construire ou acheter un bien à Ittre, Haut-Ittre ou Virginal.

**COMMENT :**

- en appliquant un loyer inférieur que le prix du marché.
- en leur rétrocédant une partie du loyer payé durant la période où ils ont loué,

Au bout de 5 ans de location, ces mesures combinées permettent par exemple de payer les frais de notaires pour un achat à prévoir dans notre commune.

Si vous êtes intéressés et que vous pensez pouvoir déposer votre candidature, nous vous invitons à venir prendre connaissance de la procédure, des conditions de candidature et autres renseignements à la Commune d'Ittre via l'adresse mail suivante : [p.godefroid@ittre.be](mailto:p.godefroid@ittre.be)

**POUR LA LOCATION D'UN APPARTEMENT LOGEMENT TREMPLIN - CRITÈRES D'ADMISSION :**

Qu'il s'agisse d'un jeune couple ou d'une famille monoparentale, chacun(e) devra :

1. Être de bonnes conduite, vie et mœurs;
2. Être âgé(e) de 18 à 30 ans au moment de l'introduction de la demande;
3. Être actuellement domicilié(e) ou avoir été domicilié(e) pendant au moins 15 ans dans la commune (un des conjoints au moins pour les ménages) ou avoir son lieu de travail dans la commune (un des conjoints au moins pour les ménages).
4. Dans le cas où les couples mariés ou vivant maritalement se séparent, un des conjoints restant peut bien sûr bénéficier du logement à loyer modéré jusqu'à la fin du bail, qui ne pourra pas être renouvelé.
5. Aucun des candidats demandeurs ne peut être pleinement propriétaire, ni usufruitier d'un bien immobilier (sauf s'il s'agit d'un logement non améliorable, inhabitable, inadapté à son handicap ou d'un abri précaire)
6. La location sera ouverte à tous les citoyens répondant aux critères repris sous 1 à 5 et bénéficiant de revenus inférieurs à :
  - 42.400 euros pour une personne isolée, augmentés de 2.500 euros par enfant à charge;
  - 51.300 euros pour un ménage composé de plusieurs personnes, augmentés de 2.500 euros par enfant à charge.

Tous ces critères doivent être remplis pour que les demandeurs soient admis au classement par priorités.

**Les candidatures peuvent être envoyées jusqu'au 31 mars 2021**

**Contact : [p.godefroid@ittre.be](mailto:p.godefroid@ittre.be).**



## VACANCES DE PÂQUES : STAGES MULTIPLES AU PROGRAMME

Durant les prochaines vacances de Pâques, plusieurs stages seront organisés au sein du complexe sportif de Virginal. Au programme : stages de hockey, mini foot et multisports. Retrouvez plus d'informations sur notre site web ([www.sport-ittre.be](http://www.sport-ittre.be)).



## TENNIS : REPRISE DE LA SAISON 2021 !

Le printemps approche à grands pas et comme chaque année à cette période, la reprise de la saison de tennis est également à nos portes...



Vous souhaitez profiter de nos deux terrains de tennis extérieurs situés dans le centre d'Ittre ? Rien de plus simple ! Nous vous proposons une cotisation annuelle très démocratique qui vous donnera accès de manière illimitée à nos installations.

Pour rappel, un site web de réservation vous permet de réserver aisément vos terrains et notre nouveau système de contrôle d'accès avec badge vous permet

d'actionner l'éclairage en cas de besoin.

Retrouvez toutes les informations relatives à notre secteur tennis sur [www.sport-ittre.be](http://www.sport-ittre.be)



## COVID 19 : COUP DE CHAPEAU À NOS CLUBS !

La RCA Sport Ittre profite de cette édition pour remercier et féliciter ses clubs pour leur adaptation depuis le début de la crise sanitaire.



Grâce à leur motivation, les plus jeunes ont pu poursuivre la pratique de leur hobby favori.

Les règles imposées ne sont pas toujours faciles à faire respecter mais grâce à cette belle collaboration, le bilan est plus que positif.



## EXPRESSION POLITIQUE IC

### BÉTONNAGE/ASPHALTAGE DU VIEUX CHEMIN DE NIVELLES : DESTRUCTION DE NOTRE RURALITÉ À ITTRE.

Lors du dernier conseil communal, la majorité a proposé la mise en place d'un revêtement de type induré (béton ou asphalte) sur tout ou une partie des 2,5 km du Vieux Chemin de Nivelles entre la ferme de Schoot et la Chapelle du Bon Dieu qui Croque (à proximité de la sortie d'autoroute de Nivelles Nord), dans le cadre de la candidature d'Ittre au projet commune pilote Wallonie cyclable 2020. Cet aménagement serait subsidié à concurrence de 80% par la Région wallonne si la candidature de notre commune était retenue.

L'objectif poursuivi de la majorité est de permettre aux cyclistes de notre entité de rejoindre Nivelles et plus particulièrement la gare, les écoles et les zonings par une voie directe aménagée et sécurisée.

Le groupe Ittre Citoyen est très favorable au développement de la mobilité douce dans notre commune, à l'aménagement d'itinéraires sécurisés et à la protection des usagers faibles, cyclistes comme piétons.

Nous nous sommes toutefois opposés à ce projet de bétonnage ou d'asphaltage du Vieux Chemin de Nivelles car l'objectif recherché de permettre aux cyclistes d'y circuler en toute sécurité n'est plus du tout atteint si l'on considère que ces travaux de voirie entraîneront de toute évidence une forte augmentation de la circulation automobile à une vitesse déraisonnable à travers nos campagnes.

En effet, de nombreux automobilistes voudront emprunter cette nouvelle voirie qui

serait aménagée entre Ittre et Nivelles, plus directe et plus rapide que la route du Croiseau ou la route de Bois-Seigneur-Isaac.

De plus, nous considérons que l'utilisation du béton ou de l'asphalte n'offre pas la bonne solution d'aménagement d'un chemin rural fréquemment utilisé par le charroi agricole où les promeneurs et les cyclistes peuvent actuellement évoluer en toute sécurité étant donné la très faible circulation automobile.

En conclusion, il nous paraît irréaliste de vouloir empêcher l'augmentation de la circulation de transit entre Ittre et Nivelles sur une voirie régulièrement utilisée par les machines agricoles qui serait refaite avec un revêtement induré.

Il faut savoir d'autre part que le réseau points-nœuds de la Province propose déjà deux alternatives d'itinéraires pour les cyclistes qui veulent se rendre à Nivelles :

-La première via la rue de Huleu, la rue de Hourdenge, la rue de la Ferme du Pou et le Golf (+/- 9 km)

-La deuxième via les Longs Prés, la rue Warchay, la rue de la Ferme du Pré et Bois-Seigneur-Isaac (+/- 11 km).

Nous regrettons vivement que ce projet soit déposé en dernière minute à la Région wallonne, sans avoir été soumis à la CCATM dont une des compétences est justement la mobilité et cela, sans aucune concertation.

>Le groupe IC



## VOUS DÉSIREZ AIDER VOTRE COMMUNE ?

Vous avez remarqué un dépôt clandestin, une fuite d'eau, un banc cassé, un nid de poule, ... Nous signaler un souci et être informé du suivi n'aura jamais été aussi facile !

Signalez le problème via :

- l'application mobile sur votre smartphone,
- l'application «Ittre en poche»
- le formulaire web que vous retrouverez sur le site communal [www.ittre.be](http://www.ittre.be)



**BetterStreet**  
L'essayer ;  
c'est l'adopter



## INSTALLATION D'UN FUTUR PRÉAU.

Durant un conseil de classe, les élèves de 6ème primaire de l'école communale de Virginal, ont émis l'idée de demander au collège communal de construire un préau pour la cour des grands.

Ils ont donc écrit un courrier.

Leur demande a été entendue, l'échevin des travaux ainsi que le responsable sont rapidement venus sur place.

Les travaux ont débuté au début des vacances de carnaval.

Merci à toutes les personnes qui ont permis la mise en œuvre de leur projet !



VISITE VIRTUELLE  
de l'école communale  
maternelle de Virginal

écre  
ÉCOLE  
COMMUNALE  
DE VIRGINAL



## SERVICE CITOYEN



### PRENDRE SON TEMPS SANS LE PERDRE !

Le Service Citoyen permet à tous les jeunes de 18 à 25 ans, au profil social et culturel diversifié, de se mettre, pendant une durée continue de 6 mois, au service de la société dans différents domaines. Cette démarche volontaire constitue une opportunité pour se mettre en action et s'intégrer rapidement dans des activités de solidarité valorisantes avec une mission construite à la mesure des compétences et des objectifs de chaque jeune.

Le Service Citoyen s'effectue sur une période de 6 mois en continu. Il alterne un temps de mission (à 80%) et un temps de formation (à 20%). Un accompagnement psycho-social du jeune est également mis en œuvre à différents moments du programme et en particulier à la fin, avec un taux de réussite débouchant à 83% sur une reprise d'études, un emploi ou une formation à l'emploi...

Le Service Citoyen se déroule dans le cadre de la loi sur le volontariat avec paiement d'une indemnité de 300 euros par jeune et par mois maximum.

Le projet a pour objectifs d'augmenter la cohésion sociale, d'encourager l'exercice d'une citoyenneté engagée, de renforcer la solidarité et enfin de favoriser le développement personnel des jeunes et, indirectement, leur transition vers la vie active.

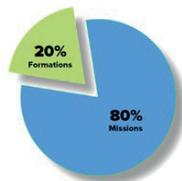
#### Plus d'infos ?

Scannez le QR Code ou rendez-vous sur



<https://mamission.service-citoyen.be/>

<https://www.service-citoyen.be/service/service-citoyen.html>



## LE COLLÈGE COMMUNAL D'ITTRE



**Christian FAYT**, BOURGMESTRE

0473/78 32 68 - c.fayt@ittre.be

**Pascal HENRY**, 1<sup>ER</sup> ÉCHEVIN

0471/91 01 61 - p.henry@ittre.be

**Fabienne MOLLAERT**, 2<sup>ÈME</sup> ÉCHEVINE

0474/23 12 64 - f.mollaert@ittre.be

**Lindsay GOREZ**, 3<sup>ÈME</sup> ÉCHEVINE

0496/34 50 63 - l.gorez@ittre.be

**Jacques WAUTIER**, 4<sup>ÈME</sup> ÉCHEVIN

0470/37 09 30 - j.wautier@ittre.be

**Françoise PEETERBROECK**, Présidente du CPAS

0476/98 20 61 - f.peeterbroeck@ittre.be

**Carole SPAUTE**, Directrice générale



## ÉTAT CIVIL : DU 29/12/2020 AU 15/02/2021

Suite à l'entrée en vigueur de la loi européenne sur la protection de la vie privée et du règlement général sur la protection des données (RGPD), les listes des naissances et des mariages ne pourront plus paraître dans le bulletin

communal sans le consentement préalable et explicite des personnes concernées.

Sachant que la population apprécie être informée de ces heureux événements, il sera dorénavant demandé aux parents des nouveaux-nés ou aux futurs époux de marquer leur accord pour la publication de l'information relative à la naissance ou au mariage.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 067/79.43.25 ou via [population@ittre.be](mailto:population@ittre.be).

### NAISSANCES

**DECKX OWEN** : né le 11/11/2020

### DÉCÈS

**DELLOY CHARLES** (14/08/1926 – 31/12/2020)

**VERDOY ROSE-MARIE** (17/10/1933 – 05/01/2021)

**AUGHUET MARIE** (22/06/1940 – 31/01/2021)

**DE SUTTER JEAN** (05/12/1956 – 02/02/2021)

**FREUDENBERG MONIQUE** (23/07/1930 – 02/02/2021)

**TROCH JEANNINE** (18/07/1932 – 04/02/2021)

**DULAK TERESA** (14/10/1929 – 05/02/2021)

**MONTELLIER JEANNE** (10/08/1932 – 06/02/2021)

**MESMAKER GERMAINE** (07/03/1935 – 07/02/2021)

**MOULARD MARIE-ROSE** (06/09/1934 – 08/02/2021)

**BRANCART RENÉE** (13/02/1927 – 09/01/2021)

**GOOR-LINGELET FRANS** (28/02/1926 – 12/02/2021)

### PROCHAIN CONSEIL COMMUNAL :

**23 MARS 2021**

**À 19 HEURES –**

**EN VISIO-CONFÉRENCE**

Retransmission en direct sur la page facebook communale: lien au départ du site internet communal.

### Bulletin d'Informations Communales

Editeur responsable : **Le Collège communal**

Coordination et mise en page : **Frédérique Joris**

Impression : **Rossel**